

Chronique documentaire

G. P.

Volume 12, Number 1, 1944

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103028ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103028ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

P., G. (1944). Review of [Chronique documentaire]. *Assurances*, 12(1), 44–49.
<https://doi.org/10.7202/1103028ar>

Chronique documentaire

par

G. P.

Horizons d'après-guerre, par Jean-Marie Nadeau, Parizeau, éditeur.

Dans le livre de M. Nadeau, on trouve une étude d'ensemble pleine d'intérêt sur la politique économique du Canada depuis la guerre. On y voit défiler toutes les mesures destinées à nous préparer à l'effort énorme que le gouvernement a demandé au pays depuis septembre 1939. Des changes étrangers au contrôle des prix, de la surveillance exercée par l'État sur la production à la mobilisation du travail, l'auteur passe en revue la politique suivie jusqu'ici par le gouvernement King. Il la scrute, l'analyse comme il le fait devant ses élèves de la Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Économiques. Dans une troisième partie, il étudie les « cadres nouveaux de la politique économique ». Si, à certains moments, l'auteur simplifie nécessairement le sujet pour le faire entrer dans le cadre de son livre, il éclaire une question rendue complexe par la multitude des décrets, des mesures, des arrêtés ministériels à l'aide desquels s'est orientée, puis établie la politique économique de notre pays depuis la guerre.

M. Edouard Montpetit a préfacé le volume. C'est avec un intérêt ému qu'on retrouve son nom au bas d'un texte, après le long silence que la maladie l'a forcé de garder.

Facts and comment regarding sound insurance, Revised edition (August 1940) and Supplements of 1940, 1941, 1942. Business Development Office, New-York.

Il ne faut pas chercher dans ces documents un éloge de l'assurance mutuelle ou réciproque sous les diverses formes qu'elle prend aux États-Unis. Publiés sous les auspices des *Capital Stock Insurance Companies* et de la *National Association of Insurance Agents*, ce sont des organes de combat. L'intention, c'est de préparer l'agent et le courtier à lutter contre les grands et puissants concurrents que sont les sociétés mutuelles. Certaines d'entre elles sont à l'abri des critiques, mais que d'autres, sous le couvert du bon marché, ont tenté de drainer vers elles les affaires des sociétés à primes fixes. La défense est de bonne guerre. Elle est intéressante par l'étude d'ensemble du sujet, par la présentation des arguments et par l'abondance de la documentation. Le lecteur curieux des choses d'assurances y trouvera matière à réflexion et à discussion.

45

La guerre a suspendu la publication des suppléments. Et c'est malheureux parce que, chaque année, la documentation était mise à date.

Insurance Law Reporter, January-February, 1944.

Le numéro de janvier-février 1944 contient l'analyse de trois causes d'un intérêt pratique immédiat. En voici un rapide aperçu. La première (*Macy's Holdings, Inc.* contre *Union Fire*) a trait à l'intérêt assurable et à l'assurance des travaux d'installation et d'aménagement faits dans l'immeuble par le locataire et assurés par lui. La seconde (*Davidson* contre *Thompson Plumbing and Heating Co.*) reconnaît le principe de la responsabilité du patron pour les actes de son employé. En bref, l'assureur, qui paie l'indemnité, peut obtenir subrogation et revenir contre le patron dont l'ouvrier a

mis le feu par imprudence. Jugement d'un tribunal de l'Ontario, cet arrêt peut être rapproché des dispositions similaires de notre Code.

46 La troisième (*Ménard contre Breault et Canadian Home*) a trait à l'usage d'une auto de promenade pour la livraison faite pour le compte d'un tiers. Dans le cas de la livraison commerciale, note le juge, la garantie est exclue par la mention suivante dans la police, sous le titre « usage de l'auto » : « promenade et visites d'affaires, excluant la livraison commerciale ».

National Fire Protection Association Quarterly, janvier 1944.

Le numéro de janvier contient deux études intéressantes. L'une étudie les méthodes d'extinction des incendies causés par les avions; l'autre présente un résumé des principaux sinistres qui ont eu lieu dans l'industrie en 1943, aux États-Unis. On y trouve matière à réflexion sur l'effroyable destruction qui, chaque année, ravage les moyens de production chez nos voisins. Il n'y a pas toujours moyen de faire la part de la négligence, de l'imprudence ou du sabotage en temps de guerre, mais quelle conclusion peut-on tirer de cette longue énumération de sinistres, sinon qu'un effort constant devrait être fait pour rendre les sinistres de plus en plus difficiles. Au Canada, comme aux États-Unis, il semble que l'abondance n'a pas encore convaincu personne qu'une des meilleures formes de l'économie, c'est la prévention de l'incendie. Tant qu'on ne sera pas persuadé de cela, on assistera chaque année à des hécatombes et à des destructions extrêmement coûteuses. Il est intéressant de noter en marge de cela, la formation récente d'une commission de la prévention des incendies à la Chambre de Commerce de Montréal. Puissent les initiatives de ce corps contribuer à convaincre le public d'une vérité aussi essentielle.

L'Assurance Mutuelle, Rapport du Conseil supérieur de la coopération. Congrès général des coopérateurs, 1942. Prix : \$1.50.

On a réuni dans un volume de deux cents pages le texte des travaux qui ont été présentés au congrès du Conseil Supérieur de la Coopération en 1942. Parce qu'il traite à la fois d'assurance mutuelle, de prévoyance sociale et de médecine coopérative, l'ouvrage est intéressant. Il contient certaines affirmations discutables, quelques constatations assez inattendues, mais aussi des études sérieuses, qui ont donné lieu à des initiatives précises.

47

Au Conseil Supérieur de la Coopération, il y a un milieu très vivant et intéressant par ses idées et par ses actes. Sous son impulsion, le mouvement coopératif est en train de prendre une ampleur qui permet d'entrevoir des résultats d'ensemble. Nous, de l'assurance privée, ne devons pas rester indifférents à un mouvement comme celui-là, qui, pour subsister, doit engager la lutte contre l'étatisation. S'il donne naissance parfois à des initiatives concurrentes, il les appuie sur l'idée d'initiative personnelle qui est également la nôtre.

The Dawn of Ampler Life, par Charlotte Whitton, chez MacMillan Company of Canada, Limited.

Mlle Charlotte Whitton a écrit pour le chef du parti progressiste-conservateur, M. John Bracken, une brochure de quelque cent cinquante pages qui, dans son intention première, devait servir d'introduction aux rapports Marsh et Heagerthy et qui en fait également la critique. Est-ce parce que le premier rapport est assez nébuleux, mais le livre de Mlle Whitton ne semble pas beaucoup plus clair. Peut-être faudra-il un autre ouvrage, écrit par un esprit plus synthétique, pour avoir un aperçu vraiment précis de ce document. Mlle Whitton fait également quelques critiques des deux projets et elle

apporte certaines suggestions personnelles. C'est excellent, puisque ainsi on aperçoit des aspects différents. En lisant son livre, on a l'impression, cependant, d'un travail insuffisamment réfléchi, mal fondu. Deux exemples suffiront à justifier cette opinion. Sous le titre de "The Canadian Scene", Mlle Whitton cherche à démontrer avec raison que la situation au Canada est différente de celle qui existe en Angleterre et aux États-Unis, pays fortement industrialisés et très peuplés. Des onzes pages qu'elle consacre à cette idée juste, une seule nous paraît à retenir, la dernière, le reste ne semblant être que du délayage. Ailleurs, en parlant du coût probable du plan Marsh, Mlle Whitton prend exactement six pages pour conclure ainsi ceci : "... *no estimate of the cost of a sound income insurance plan can be arrived at in Canada without establishment of certain essential data available only after thorough research, and that much more data are required to set closely just the cost of more nearly adequate social Utilities and Assistance.*

Vraiment, pour en arriver à cette conclusion, il n'aurait pas été nécessaire d'allonger ainsi son texte. Il aurait suffi d'un bref exposé au lieu d'une longue glose, qui semble être simplement un alignement de chiffres et de faits pas très bien digérés.

Ce n'est pas avec des documents de ce genre qu'on jettera de la lumière sur un très grand projet qui, malgré son intérêt incontestable, commence à soulever une sérieuse opposition dans divers milieux. Les médecins, par exemple, réagissent en force contre ce qu'ils craignent être l'étatisation de la médecine; les agriculteurs s'effraient des charges qu'on leur laisse apercevoir. Demain, les ouvriers protesteront probablement aussi quand on leur demandera de verser chaque année, une somme assez élevée. Souhaitons pour le bien

général que si le parlement accepte la loi, il ne mette pas de côté le principe de la contribution personnelle.

La Banque au Canada ¹

La constitution de 1867, dite *Acte de l'Amérique britannique du Nord*, réalisa la centralisation des pouvoirs en matière de monnaie et de crédit. Les auteurs de la Confédération se préoccupèrent dès l'origine d'unifier la monnaie et d'établir un système bancaire national. La première loi canadienne sur la banque, qui s'inspirait surtout du régime écossais, date de 1871. On s'avisa, dès ce moment-là, qu'il y aurait lieu, en prévision du développement économique du pays, de réadapter tous les dix ans les dispositions de cette loi aux exigences de la vie économique et financière de la nation. Aussi fut-elle révisée dès 1880, puis en 1890, en 1900, en 1913, en 1923 et en 1934, alors que le Parlement créa la Banque du Canada.

Le nombre des banques à charte a beaucoup varié en trois quarts de siècle. De 21 qu'il était en 1868, il passait à 38 en 1890, puis il retombait à 36 en 1900, à 30 en 1910 et à 18 en 1920. Le Canada compte aujourd'hui dix banques à charte. Il y a eu, depuis 1867, trente-six fusions et vingt-six faillites de banques, la dernière, celle de la *Home Bank*, remontant à 1923. (Il paraît intéressant de rappeler, en passant, que jamais le porteur de billets d'une banque à charte n'a subi la moindre perte.) Des vingt-six banques mises en liquidation, vingt avaient un capital inférieur à un million de dollars. Une seule en avait un de l'ordre de trois millions, une seule autre en avait un de plus de deux millions et quatre autres seulement disposaient d'un capital supérieur à un million. Les faits montrent que, s'il y a trop de banques, plusieurs ne sont pas assez puissantes pour faire aux autres une concurrence efficace; aussi finissent-elles par disparaître. A la concentration bancaire a toujours correspondu d'ailleurs une plus vive concurrence. La preuve en est qu'alors que le nombre des banques diminuait, celui de leurs succursales au Canada augmentait. Tandis qu'en 1890 on ne comptait que 426 succursales de banque, il y en avait 708 en 1900, 2,368 en 1910 et 4,676 en 1920, année de suractivité économique et d'inflation. A la veille de l'ouverture des hostilités, en 1939, il y en avait plus de 3,800. Depuis, on en a un peu réduit le nombre, conformément aux exigences de l'économie de guerre.

¹ Extrait du Bulletin mensuel de la Banque Canadienne Nationale. Mars 1944.